

Section SE-UNSA d'Indre-et-Loire
Monsieur Vincent LE ROY
Le Secrétaire départemental
Maison des Syndicats
18, rue de l'Oiselet
37550 SAINT-AVERTIN

Paris, le 27 novembre 2017

Monsieur le Secrétaire départemental,

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt votre courrier en date du 13 novembre dernier, par lequel vous appelez mon attention sur l'impact de la politique menée par le Gouvernement en matière de contrats aidés sur nos écoles.

Je vous en remercie vivement. Sachez tout d'abord que j'ai bien conscience que les réformes conduites par notre majorité font l'objet de débats dans l'opinion publique et qu'il est important d'expliquer régulièrement notre action. J'ai bien entendu les inquiétudes dont vous faites état et je souhaiterais vous apporter quelques éléments de réponse.

Depuis plus de 30 ans, les gouvernements qui se sont succédés ont multiplié les annonces et les dispositifs de contrats subventionnés. Année après année, toutes les études menées montrent que les contrats aidés ne sont utiles que lorsqu'ils sont utilisés en temps de crise et à court terme. Or ces dispositifs ont trop souvent été mobilisés à des fins politiques, sans prise en compte réelle de la situation des personnes en difficulté d'accès à l'emploi. C'est malheureusement la situation qui prévalait une fois en responsabilité.

Toutefois, comme l'a dit le Président de la République, certains emplois aidés sont utiles à la collectivité et aux bénéficiaires. C'est pourquoi le Gouvernement ne supprime pas ce dispositif, il prend ses responsabilités et le transforme. Les contrats aidés doivent adresser une vraie réponse d'insertion aux personnes les plus éloignées de l'emploi là où ils sont indispensables à la cohésion sociale et territoriale de notre pays.

C'est pour cela qu'en 2018, le Gouvernement financera 200 000 contrats aidés dans le secteur non-marchand, en ciblant ses efforts pour que l'outil soit pleinement efficace en matière d'insertion pour l'emploi. La répartition des contrats aidés s'effectuera selon des priorités d'actions bien identifiées :

- Les publics prioritaires : les jeunes en insertion et les chômeurs de longue durée ;
- Les secteurs prioritaires : l'urgence sanitaire et sociale (pour laquelle le volume de contrats aidés sera maintenu) et l'accompagnement des enfants handicapés en milieu scolaire ;
- Les zones géographiques prioritaires : les communes rurales et les territoires d'Outre-mer, qui bénéficieront d'un nombre de contrats aidés comparable à 2017.

Ces contrats aidés seront utilisés dans le cadre d'une véritable politique de l'emploi, fondée sur des dispositifs qui favorisent l'insertion professionnelle durable, grâce à la formation et à l'apprentissage. Le Plan d'investissement dans les compétences de 15 milliards d'euros sera mobilisé avec un accent sur l'accompagnement, des formations qualifiantes et un travail sur les savoirs-être qui freinent l'accès à l'emploi des plus fragiles. Tout contrat aidé comportera véritablement pendant sa durée, ou le cas échéant à son issue, un volet formation.

Enfin, comme l'a indiqué la Ministre du Travail, les préfets bénéficieront désormais de plus de souplesse afin d'utiliser au mieux les crédits selon la spécificité des besoins locaux. Ils pourront ainsi faire varier les taux de prise en charge du salaire par l'Etat, de la durée des contrats ou encore mobiliser les services civiques selon les situations.

Il ne fait aucun doute que le travail fourni par les personnels administratifs est indubitablement une première nécessité pour la bonne gestion des établissements scolaires et, de surcroît, pour la réussite des élèves. Ainsi, je vous invite à me communiquer les emplois de personnel administratif qui sont amenés à disparaître afin (1) d'en étudier l'impact sur la direction des établissements scolaires de ma circonscription et (2) de solliciter, dans le cas échéant, l'intervention de la Préfète d'Indre-et-Loire.

Enfin, au printemps prochain, la majorité engagera une transformation sans précédent de notre système de formation professionnelle et d'apprentissage. Soyez sûr, Monsieur le Secrétaire départemental, qu'aux côtés de mes collègues députés du groupe *La République En Marche*, je mettrai toute mon énergie pour gagner la bataille du chômage et de l'emploi pour chacune et chacun de nos concitoyens.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire départemental, l'expression de mes très sincères et chaleureuses salutations.

Philippe CHALUMEAU



Député d'Indre-et-Loire
1^{ère} circonscription